

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT ET INFORMATION DE PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT: Bolbac DATE DE VIGUEUR: Decembre 1, 2011
 CLASSE SIMDUT: Classe D-1A: Très toxique No. DE CODE: 6190
 Classe E: Liquide corrosif
 CLASSIFICATION TMD: Solution d'acide chlorhydrique
 Classe 8 UN 1789 EMB:II
 NOM ET ADRESSE DU FABRICANT: BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD.
 3175 14th Ave. Unit 1
 MARKHAM, ON
 L3R 0H1
 (905) 475-6084

L'information de Téléphone : 1-(877) 744-0751

Faite Par: MSDS Co-ordinator, (877) 744-0751 ext 205, Brodi Specialty Products Ltd.

SECTION II INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENT:	CAS	%POIDS	ACGIH-SAE	CL50	DL50
Acide chlorhydrique	7647-01-0	10-30	5 ppm (7mg/m ³)	1562ppm/4 hre	900 mg/kg (Vapeur rat) (oral lapin)

SECTION III PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION (°C): 105 (221°F) DENSITÉ (H₂O=1): 1,1
 PRESSION DE VAPEUR(mmHg): (3040@20°C) basé sur données pour acide chlorhydrique VOLATILITÉ (% POIDS):99%
 DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1): similaire TAUX D'ÉVAPORATION(BuAc=1): similaire
 SOLUBILITÉ DANS L'EAU: soluble pH (tel que fourni): <1,0
 ASPECT ET ODEUR: blanc, opaque, odeur âcre VISCOSITÉ: indisponible

SECTION IV DONNÉES SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSIBILITÉ

INFLAMMABILITÉ: ininflammable
 POINT D'ÉCLAIR: sans objet
 SEUIL D'EXPLOSION MINIMAL: sans objet
 SEUIL D'EXPLOSION MAXIMAL: sans objet
 PRODUITS DANGEREUX SUIVANT LA COMBUSTION: sans objet
 MOYENS D'EXTINCTION: traiter selon le feu ambiant
 RISQUES D'INCENDIE SPÉCIAUX: aucun connu jusqu'à ce point

SECTION V DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE: Stable
 INCOMPATIBILITÉ: Extrêmement réactif ou incompatible avec métaux, alcalis, composé halogénés. Légèrement réactif à l'humidité.
 DÉCOMPOSITION DANGEREUSE: Hydrogène et gaz chlore

SECTION VI PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIE D'EXPOSITION: Contact avec la peau, l'inhalation, l'ingestion.
 EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË:
 Très dangereux en cas de contact avec la peau (irritant, perméateur), avec les yeux (irritant) ou en cas d'inhalation. Corrosif à la peau et aux yeux. Le liquide ou brouillard vaporisé peut endommager les tissus particulièrement les muqueuses des yeux, de la bouche et des voies respiratoires. Le contact avec la peau peut causer des brûlures. L'inhalation du brouillard vaporisé peut causer de l'irritation sévère des voies respiratoires, caractérisée par la toux, la suffocation ou la difficulté respiratoire. Ce produit peut irriter les yeux et la peau sur contact. L'inflammation des yeux se manifeste par la rougeur, le larmoiement et la démangeaison. L'inflammation de la peau se manifeste par la démangeaison, l'exfoliation, la rougeur ou parfois la formation d'ampoules.
 EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE:
 PEAU: L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, le dégraissage et la dermatite.
 IRRITATION: dangereux selon les critères SIMDUT
 SENSIBILISATION DES VOIES RESPIRATOIRES: aucunes données disponibles
 CANCÉROGÉNICITÉ: pas dangereux selon les critères SIMDUT
 TÉRATOGENICITÉ: insuffisance de données disponible
 MUTAGÉNICITÉ: insuffisance de données disponible
 PRODUITS SYNERGIQUES: indisponible

SECTION VII MESURES PRÉVENTIVES

GANTS: Gants (imperméables)
 PROTECTION OCULAIRE: Lunettes antiéclaboussures
 PROTECTION RESPIRATOIRE: Si la CMA (50 ppm) du produit ou d'un composant est dépassée, on conseille le port d'un appareil à adduction d'air approuvé par NIOSH et par MSHA en l'absence d'une ventilation adéquate.
 AUTRE ÉQUIPEMENT PROTECTEUR: Selon les exigences du code d'employeur
 VENTILATION: La ventilation générale est normalement suffisante. Assurer une aspiration localisée pour contrôler les températures élevées.
 FUITE ET DÉVERSEMENT: Avant de tenter le nettoyage, consulter les données sur les dangers ci-dessus. Les petits déversements peuvent être absorbés avec un absorbant non réactif et mis dans des récipients fermés appropriés avec étiquette. Empêcher l'entrée de grands déversements dans les égouts ou les voies d'eau. Communiquer avec les services d'urgence et le fournisseur pour des conseils.
 ÉLIMINATION DES DÉCHETS: Consulter les règlements du gouvernement fédéral, provincial et municipal avant l'élimination.
 ENTREPOSAGE: Entreposer dans des récipients fermés loin des matériaux incompatibles. Assurer une ventilation adéquate en lieu d'entreposage..

SECTION VIII PREMIERS SOINS

YEUX: Rincer à grande eau immédiatement pendant 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
 PEAU: Rincer à l'eau et savon. Appeler un médecin en cas d'irritation. Décontaminer à fond les vêtements, chaussures et articles en cuir avant de les réutiliser ou les jeter.
 INHALATION: Transporter à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
 INGESTION: Ne pas faire vomir. Appeler un médecin immédiatement. En cas de vomissement, faire pencher la victime en avant pour réduire le risque d'aspiration. Ne jamais rien donner par voie orale à une victime évanouie, en train de perdre connaissance ou convulsive.
 DÉSAVEU: Les renseignements dans cette fiche signalétique ont été obtenus des sources considérées comme techniquement précises et fiables. Aucune garantie, ni explicite ni implicite n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable de toute perte, blessure ou dommages indirects pouvant provenir de l'emploi des ou la confiance en les renseignements contenus dans cette fiche.